

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

<p>TESSI (Euronext Paris)</p>
--

Par courrier du 5 décembre 2008, la société Moneta Asset Management (17 rue de la Paix, 75002 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 3 décembre 2008, le seuil de 5% du capital de la société TESSI et détenir, pour le compte desdits fonds, 170 857 actions TESSI représentant autant de droits de vote, soit 5,88% du capital et 3,83% des droits de vote de cette société (1).

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions TESSI sur le marché.

(1) Sur la base d'un capital composé de 2 905 398 actions représentant 4 455 413 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.